

DOCUMENT EXTERNE
Londres, 1^{er} mai 1995

INDONÉSIE

Les syndicalistes en Indonésie

Le gouvernement indonésien soumet à de graves restrictions, aussi bien légales que pratiques, le droit de grève et celui de se syndiquer. Une seule fédération syndicale est officiellement reconnue, le Serikat Pekerja Sejahtera Indonesia (SPSI, Fédération générale des travailleurs indonésiens). Malgré les assurances données par le gouvernement au cours de l'année dernière que les restrictions à la liberté de se syndiquer seraient allégées, un décret récent du ministère du Travail portant le n° 1/1994 définit toujours le SPSI comme le seul syndicat reconnu de manière officielle. Un syndicat indépendant, le Serikat Buruh Sejahtera Indonesia (SBSI, Syndicat pour la prospérité des travailleurs en Indonésie) a été fondé en 1992. Le gouvernement a tout d'abord simplement refusé de reconnaître le SBSI, mais, en 1994, une déclaration du ministre de l'Intérieur faisait référence à ce syndicat comme à une organisation « interdite ».

Le gouvernement de l'Ordre nouveau a pris l'habitude de jeter en prison ses opposants politiques présumés, notamment Muehtar Pakpahan, dirigeant national du SBSI, et d'autres responsables et membres de syndicats qui ont été emprisonnés en 1994. Depuis 1966, on estime à 3 000 le nombre des opposants présumés au gouvernement qui, à l'issue de procès inéquitables, ont été condamnés à des peines allant de quelques mois d'emprisonnement à la détention à perpétuité, voire à la peine de mort. Des centaines de milliers d'autres personnes ont été détenues sans inculpation ni jugement pendant des périodes allant de quelques jours à plus de 14 ans.

Outre les obstacles légaux à la liberté de se rassembler, l'intervention directe de l'armée et de la police dans les conflits du travail est chose commune en Indonésie. Dans certains cas, les autorités militaires ont recours à des sévices, à la torture, au viol voire au meurtre afin d'intimider ou de réduire au silence les travailleurs et les syndicalistes. La mort de deux jeunes militants syndicalistes, Marsinah et Rusli, a mis en évidence les conséquences tragiques des interventions de l'armée dans les conflits du travail. Marsinah, une ouvrière de 25 ans, a été soumise à la torture, violée et assassinée au Java oriental début mai 1993. On a de bonnes raisons de penser que son meurtre a été projeté et perpétré en pleine connaissance de cause et avec l'approbation d'au moins un officier de l'armée. Dans les jours qui ont précédé sa mort, Marsinah avait participé activement à une grève dans la fabrique de montres où elle travaillait. Les autorités militaires étaient intervenues directement pour mettre fin au conflit, et avaient interrogé les travailleurs au sujet du rôle qu'ils avaient tenu dans la grève. Le 5 mai 1993, 13 ouvriers ont été convoqués par les militaires et contraints de démissionner, faute de quoi ils auraient été accusés d'avoir tenu des « réunions illégales » ou « incité » des tiers à faire grève. Ce soir-là, Marsinah s'est rendue à la base militaire locale pour s'enquérir du sort de ses collègues. Quelques heures plus tard, un témoin a vu que l'on obligeait Marsinah à monter dans une fourgonnette blanche. Ensuite, elle a "disparu". On a découvert son cadavre trois jours plus tard.

Les interventions de l'armée dans les conflits ouvriers se déroulent souvent selon le même scénario. Pendant un conflit, les travailleurs particulièrement actifs ou influents sont couramment convoqués à la base militaire locale ou de district, où on les accuse de tendances communistes et où on les menace d'emprisonnement ou de violences physiques, y compris de mort, à moins qu'ils n'acceptent de démissionner volontairement de leur poste. Qu'ils « démissionnent » ou non, les noms de ces

travailleurs sont souvent répertoriés sur une liste noire tenue à jour par les services de renseignements militaires et distribuée régulièrement à toutes les usines se trouvant sur le territoire du commandement militaire. En conséquence, une fois licenciés, les travailleurs actifs ou influents ont généralement du mal à retrouver un emploi, si tant est qu'ils y parviennent.

Malgré ces dangers et ces restrictions, le nombre de grèves a augmenté régulièrement en Indonésie au cours de ces dernières années, les revendications des travailleurs comprenant l'augmentation du salaire journalier minimum, l'amélioration des conditions de travail, le retrait du décret ministériel qui définit le SPDI comme syndicat unique, la reconnaissance officielle du SPSI et l'ouverture d'enquêtes impartiales sur les graves violations des droits fondamentaux commises contre des travailleurs. Selon les chiffres officiels du SPDI, 367 débrayages ont été enregistrés entre janvier et octobre 1994, soit plus du double des 185 recensés en 1993 (Reuters, 7 octobre 1994).

Le bureau de l'attaché commercial des États-Unis a exprimé de graves préoccupations en ce qui concerne les droits des travailleurs internationalement reconnus et a menacé, en juin 1993, de suspendre les privilèges douaniers accordés aux exportations indonésiennes en vertu du système de préférences généralisé, à moins que l'on ne constate des progrès sensibles dans la protection des droits des travailleurs internationalement reconnus. L'attaché commercial des États-Unis devait rendre sa décision en février 1994, mais a préféré prolonger sa période d'observation de six mois, soit jusqu'en août 1994. À la mi-août, il ajoutait à cette période d'observation un mois supplémentaire puis, en septembre, annonçait que la décision était reportée à une date indéterminée.

Des dirigeants du SPSI emprisonnés

À la suite des manifestations ouvrières qui ont dégénéré en émeutes violentes à Medan (dans la province de Sumatra Nord) en avril 1994, Muchtar Pakpahan, dirigeant du SPSI, et dix autres personnes ont été accusés et déclarés coupables d'avoir « incité » à désobéir aux ordres du gouvernement. Huit de ces dix personnes étaient des responsables ou des membres du SPSI et d'autres groupes qui luttent pour les droits des travailleurs en Indonésie, les deux autres des ouvriers (pour de plus amples renseignements sur ces événements, voir les rapports d'Amnesty International intitulés Indonésie. Les syndicalistes en danger [index FI : FISFI 21/10/94, mai 1994], et Indonésie. "Opération nettoyage" : droits de l'homme et sommet de l'APCC [index FI : FISFI 21/50/94, novembre 1994]).

Comme les accusations dont ils sont l'objet se rapportent à leurs activités syndicales non violentes, Amnesty International craint que les procès et l'emprisonnement de ces 11 personnes n'aient eu pour but de les empêcher de poursuivre leurs activités pacifiques de défense des droits des travailleurs et de dissuader d'autres personnes qui souhaiteraient s'engager dans un travail similaire.

Tous ces procès étaient loin de répondre aux normes internationales d'équité. Amnesty International estime que les neuf personnes qui sont toujours incarcérées sont sans doute des prisonniers d'opinion, détenus uniquement en raison de leurs activités non violentes de défense des droits des travailleurs.

Les accusations à l'encontre de ces 11 personnes sont centrées sur la violence qui a éclaté pendant les grandes manifestations ouvrières qui se sont déroulées à Medan, capitale de la province de Sumatra Nord, en avril 1994. Plusieurs dizaines de milliers de travailleurs de la plupart des usines de la région ont participé à ces manifestations, qui commencèrent le 14 avril 1994 pour continuer pendant plus d'une semaine. Au début, les défilés se déroulaient dans le calme et l'ordre. Les ouvriers revendiquaient une augmentation du salaire journalier minimum, la reconnaissance officielle du SPSI, l'ouverture d'enquêtes sur la mort d'un ouvrier dont beaucoup pensent qu'il a été tué par les forces de sécurité indonésiennes, et la réintégration à leur poste de certains ouvriers licenciés après une grève.

À la fin du premier jour, la grève a dégénéré en émeutes violentes, tendance qui s'est aggravée au cours des jours suivants, se traduisant par une série d'attaques perpétrées contre des usines et des magasins appartenant à des Chinois et par la destruction de nombreux véhicules. Fait plus grave, le propriétaire chinois d'une usine a été tué pendant les émeutes. Les autorités militaires et gouvernementales n'ont pas tardé à imputer la responsabilité de ces violences à la direction du SPSI, et le 25 avril, le ministère de l'Intérieur déclarait que le SPSI était une organisation « illégale ». Les organisations non gouvernementales et les avocats défenseurs des droits de l'homme donnaient une interprétation différente de ces événements. Selon eux, les forces de sécurité auraient provoqué ces

violences en répondant aux revendications légitimes des travailleurs par un recours excessif à la force. Ils estiment également que les militaires ont détourné délibérément l'attention des véritables problèmes sociaux et économiques en mettant l'accent sur le caractère raciste des émeutes. Bien que cela soit difficile à vérifier, certains indices donnent à penser que le sentiment hostile aux Chinois pourrait bien avoir été attisé par des agents provocateurs liés aux services de renseignements militaires dans le but de saper le mouvement ouvrier et de justifier l'emprisonnement de ses dirigeants.

Amnesty International n'approuve pas les violences qui se sont produites à Medan durant les conflits sociaux, mais estime qu'elles ne devraient pas être utilisées pour détourner l'attention des violations des droits de l'homme commises par le gouvernement et par ses forces de sécurité.

Les procès des 11 militants syndicalistes ont débuté en août 1994. Le gouvernement indonésien a affirmé avec insistance que ces procès n'étaient pas de nature politique, déclarant que les prévenus étaient accusés de délits de droit commun et non de délits politiques tels que la subversion. Ces 11 personnes ont été inculpées en vertu des articles 160 et 161 du Code pénal indonésien. Selon l'article 160, les personnes qui en auront incité d'autres à désobéir à un ordre du gouvernement ou à enfreindre la loi seront punies d'une peine pouvant aller jusqu'à six ans d'emprisonnement. L'article 161 sanctionne par un maximum de quatre ans de prison le fait d'avoir distribué des documents écrits incitant aux mêmes actes.

Le ministère public n'a pas accusé les prévenus d'avoir incité des travailleurs à commettre des actes de violence. Il a simplement allégué qu'ils avaient participé à des activités syndicales telles qu'ouvrir des sections locales du SPBSI et tenir des réunions avec les travailleurs pour discuter des conditions de travail et des salaires et débattre de projets de grèves. Ils ont également été accusés d'avoir participé, en avril 1994, à des réunions qui portaient sur les projets de manifestation de Medan. Certains des prévenus ont été accusés d'avoir préparé et distribué des affiches, des banderoles et des tracts qui ont été utilisés pendant les manifestations d'avril.

La procédure appliquée lors de ces procès, entachés d'irrégularités, était inéquitable. Par exemple, dans deux affaires au moins, sous prétexte que le ministère public était prêt à ouvrir le procès, le tribunal a annulé les audiences préalables pendant lesquelles les détenus projetaient de contester la légalité de leur arrestation. Dans certains cas, l'accès aux pièces du dossier a été restreint, tout comme la possibilité pour les détenus d'avoir des visites. Au moins deux des accusés, Amosi Telaumbanua et Riswan Lubis, auraient été battus au cours de la période de détention précédant le procès.

Amosi Telaumbanua, dirigeant de la branche de Medan du SPBSI, a été arrêté par la police à Medan le 29 avril 1994. Son procès a débuté le 24 août, et le 20 octobre, il était déclaré coupable et condamné à quinze mois d'emprisonnement. Le 16 janvier 1995, en appel, la Haute cour portait sa condamnation à trois ans. Selon le ministère public, il avait incité les travailleurs à fabriquer des banderoles pour les manifestations ouvrières d'avril, placardé des affiches sur des troncs d'arbres et des poteaux téléphoniques dans la région de Medan et distribué des tracts pendant la manifestation. Le ministère public avait également cité comme preuve du délit d'incitation le fait que, le jour même de la manifestation, Amosi Telaumbanua avait téléphoné au siège du SPBSI, à Djakarta, pour annoncer que la manifestation avait bien eu lieu.

Fatiwanolo Zega, Mme Hagati et Soniman Lafao, respectivement secrétaire général adjoint, trésorière et vice-président de la branche de Medan du SPBSI, ont tous trois été inculpés aux termes des articles 160 ou 161 du Code pénal. À la mi-octobre, Fatiwanolo Zega et Mme Hagati ont été déclarés coupables et condamnés chacun à sept mois d'emprisonnement. Soniman Lafao a été condamné à neuf mois d'emprisonnement.

Jannes Flutahgan est directeur général de Yayasan Pondokan Rakyat Kreatif (YPRK), une organisation de défense des droits des travailleurs basée à Medan. Parlin Manihuruk est le secrétaire général de Yayasan Kelompok Pelita Sejahtera (YKPS), une organisation également basée à Medan. Dans la soirée du 15 juin 1994, tous deux étaient arrêtés à Djakarta par des policiers en civil et emmenés au siège de la police de Medan. Pendant trois semaines, ils ont été soumis sans relâche à des interrogatoires, puis leur détention a été prolongée de 40 jours sur ordre du ministère public. Finalement, ils ont été inculpés d'« incitation » aux termes de l'article 160 du Code pénal indonésien et traduits en justice au cours de la première semaine d'octobre. Le 22 novembre, Jannes Flutahgan était condamné à sept mois d'emprisonnement, peine réduite à cinq mois et onze jours à la suite d'une

procédure d'appel devant la haute cour. Le 8 décembre 1994, Parlun Manihuruk était condamné à onze mois d'emprisonnement ; il attend actuellement le résultat de l'appel qu'il a interjeté devant la haute cour.

Maihasyak Johan est un avocat défenseur des droits de l'homme et le directeur exécutif de Lembaga Advokasi Anak Indonesia (LAI), une organisation qui œuvre en faveur des enfants travailleurs et des autres salariés. Maihasyak Johan avait été arrêté une première fois à la mi-juin 1994 en relation avec l'agitation ouvrière de Medan. Il avait été soumis pendant plusieurs jours à des interrogatoires serrés au siège de la police de Medan avant d'être relâché sans inculpation. Mais le 18 septembre, veille du jour où il devait se rendre à une convocation de la police, il faisait l'objet d'une nouvelle arrestation, sans mandat, à Medan alors qu'il revenait de Djakarta avec sa famille. Il était emmené au poste de police de Medan où, pendant au moins deux semaines, il a fait la grève de la faim et refusé de répondre aux interrogatoires des policiers en signe de protestation contre le caractère illégal de son arrestation. Son procès a débuté le 18 octobre, après que le tribunal eut rejeté sa demande d'une audience avant le procès. Maihasyak Johan a été condamné à neuf mois d'emprisonnement.

Muehtar Pakpahan, le dirigeant national du SBSP, a été condamné à trois années d'emprisonnement le 7 novembre 1994. L'appel interjeté devant la haute cour a eu pour résultat l'alourdissement de sa peine, qui a été portée à quatre ans le 16 janvier 1995. L'acte d'accusation à l'encontre de Muehtar Pakpahan citait comme « preuve » d'incitation le fait qu'il avait fondé une section du SBSP à Medan en août 1992, qu'il avait assuré la formation d'une centaine de travailleurs et cherché à les faire adhérer au SBSP, et qu'il avait appelé à une grève nationale en janvier 1994. Le ministère public a avancé qu'il avait mobilisé les travailleurs afin qu'ils participent à la manifestation de Medan et les avait en conséquence « incités » à commettre des actes de violence.

Le procès de Muehtar Pakpahan a été entaché de graves irrégularités. Une audience qui devait se tenir avant le procès, et au cours de laquelle il comptait contester la légalité de son arrestation, a été annulée par le tribunal au motif que le ministère public était prêt à ouvrir le procès. Les avocats de la défense ont demandé un délai d'une semaine pour préparer leur réponse au ministère public, mais trois jours seulement leur ont été accordés. Le juge a refusé à Muehtar Pakpahan et à ses avocats la possibilité d'obtenir une copie de la déposition qu'il avait signée après son interrogatoire. En outre, ses possibilités d'avoir des visites étaient limitées. Un membre de la Commission des droits de l'homme indonésienne s'est notamment vu refuser l'autorisation de rendre visite à Muehtar Pakpahan parce qu'il n'était pas membre de sa famille. Muehtar Pakpahan, toujours incarcéré, serait en mauvaise santé.

Riswan Lubis, secrétaire général de la branche de Medan du SPSI, avait d'abord été arrêté le 11 avril 1994, trois jours avant la manifestation. Il a été arrêté une seconde fois le 15 avril, immédiatement après les troubles. Des collègues qui l'ont vu lors de sa détention au poste de police de Medan ont déclaré qu'il semblait avoir été battu. Son procès a commencé le 8 août. Comme les autres prévenus, il était accusé d'avoir pris part à des réunions début avril, et inculpé en vertu de l'article 160 du Code pénal indonésien. Lors d'une réunion, il aurait appris à une centaine de travailleurs la manière d'exposer avec enthousiasme leurs revendications concernant des augmentations de salaire et la reconnaissance du SPSI. Le 10 octobre, il était reconnu coupable et condamné à huit mois d'emprisonnement.

Des syndicalistes importants attendent depuis 25 ans dans le quartier des condamnés à mort

Ruslan Wijayasastra, âgé de 76 ans, est un ancien secrétaire général de l'Organisation internationale du travail. Ruslan Wijayasastra a été arrêté le 14 juillet 1968 et accusé de subversion en raison d'une prétendue complicité dans la tentative de coup d'État de 1965, à la suite de laquelle le gouvernement indonésien actuel est arrivé au pouvoir. Il a également été accusé d'avoir participé, en 1967, à Blitar (Java orientale), aux événements que le gouvernement a qualifiés de « rébellion armée ».

La tentative de coup d'État de 1965 a été imputée à la direction du Partai Komunis Indonesia (PKI, Parti communiste indonésien). Bien qu'une poignée de dirigeants du PKI aient peut-être été informés du projet, les archives démontrent qu'une grande majorité des membres, sympathisants et dirigeants du PKI n'en avaient aucune connaissance et n'ont joué aucun rôle dans le coup d'État manqué. Pourtant, l'armée, avec à sa tête le général (aujourd'hui président) Suharto, a attribué la tentative avortée au PKI, qui était jusque-là un parti politique légal, et utilisé ce prétexte pour monter un contre-coup d'État, réussi celui-là. Au cours de l'année suivante, plus d'un demi-million de sympathisants réels ou présumés du PKI étaient tués, et 500 000 autres arrêtés.

Depuis leur arrestation à la suite du coup d'État manqué, six des personnes qui ont été jugées attendent dans les couloirs de la mort. Bien que des dirigeants ou des membres du PKI aient été accusés d'avoir participé à des opérations armées contre le gouvernement indonésien au cours des années 1965 et 1967, l'étendue de leur connaissance des opérations militaires ou autres actes de violence en 1965 et de leur participation à ces événements est encore aujourd'hui le thème d'une controverse historique. Dans la mesure où les procès de ces six personnes ont été de toute évidence injustifiables, les accusations retenues contre elles restent sans preuve.

Ruslan Wijayasastra a été condamné à mort le 15 juillet 1974 par le Tribunal anti-subversion de Djakarta central. Son appel devant la Cour suprême a été rejeté mi-1993. Il a adressé un recours en grâce au président Suharto, mais à ce jour, aucune décision n'a été communiquée. Avant le coup d'État manqué, Ruslan Wijayasastra était membre du comité central du PKI ; il était aussi vice-président du Syndicat des paysans et du SPSI, la fédération syndicale soutenue par le PKI. Il a également été secrétaire général de l'Organisation internationale du travail. Cet homme est détenu à la prison Cipinang. Il est partiellement paralysé, presque aveugle et très affaibli.

Amnesty International s'oppose dans tous les cas à la peine de mort, qui constitue la pire forme de châtiment cruel et inhumain. L'Organisation estime que, dans ce cas, la cruauté inhérente à la peine de mort a été considérablement augmentée par les longues années d'incertitude que les prisonniers ont dû supporter pendant leur détention. Elle demande instamment au gouvernement de l'Indonésie leur libération immédiate et sans condition.

Amnesty International demande instamment au gouvernement indonésien de :

- r libérer immédiatement et sans condition toute personne emprisonnée en raison de ses activités non violentes en faveur des droits des travailleurs ;
- r prendre toutes les mesures possibles pour protéger la vie des syndicalistes et des militants des droits des travailleurs en Indonésie ;
- r ratifier et appliquer la Convention n° 87 de l'Organisation internationale du travail concernant la liberté syndicale et la protection du droit syndical, ainsi que la Convention n° 98 concernant le droit d'organisation et de négociation collective ;
- r abolir la peine de mort et commuer toutes les condamnations à mort prononcées jusqu'à ce jour.

La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni, sous le titre Indonesia: Trade unionists in Indonesia. Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - avril 1995.

Pour toute information complémentaire veuillez vous adresser à :